

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 22 octobre 2019

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Contact : 04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Préfet du Rhône

Contact : Kamel AMEROUCHE - 04 72 61 60 14

06 47 80 82 86 - [kamel.amerouche@rhone.gouv.fr](mailto:kamel.amerouche@rhone.gouv.fr)



# Transmission autochtone de la dengue dans le Rhône : l'alerte est levée.

Après la confirmation, le 23 septembre dernier, d'un premier cas autochtone de Dengue dans le Rhône et suite aux investigations menées auprès du voisinage, seul un autre cas autochtone de dengue (la personne est aujourd'hui guérie) a été identifié à ce jour. La préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes confirment donc la levée de l'alerte concernant la chaîne de transmission de la maladie.

## UNE ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE RÉALISÉE AUPRÈS DES HABITANTS

Dès la confirmation du premier cas autochtone de dengue dans le Rhône, à Caluire et Cuire, une enquête a été menée en porte à porte afin d'identifier si d'autres personnes avaient présenté, durant la même période, des symptômes évocateurs de la maladie. Après avoir interrogé directement plus de 70 familles ou remis un document dans la boîte aux lettres de 300 logements, 4 personnes se sont signalées à l'ARS. Deux autres ont été identifiées par leur médecin traitant. Le diagnostic de dengue a été confirmé biologiquement pour une seule d'entre elles.

L'identification de ces 2 cas dans l'entourage immédiat d'un cas importé témoigne de l'existence, au cœur de l'été, d'une chaîne limitée de transmission du virus.

L'absence d'identification de nouveaux cas depuis début août permet de conclure à l'extinction de cette chaîne de transmission. **Aucune action complémentaire de lutte anti-vectorielle n'est donc nécessaire et toute alerte est donc levée.**

## LA DENGUE SE TRANSMET PAR LE MOUSTIQUE TIGRE INFECTÉ

La dengue ne se transmet pas directement de personne à personne mais **par l'intermédiaire d'une piqûre d'un moustique de l'espèce *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »)**. On parle de cas autochtone quand une personne a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes.

Au total, deux cas ont été identifiés à Caluire-et-Cuire en lien très probable avec un cas importé d'Asie du Sud-Est.

## LES ŒUFS DE MOUSTIQUES SONT EN CAPACITÉ DE SURVIVRE L'HIVER

**Si la population des moustiques tigres diminue actuellement avec l'arrivée des premiers froids, leurs œufs sont en capacité de survivre à l'hiver.**

Il est donc nécessaire de maintenir les gestes de lutter contre la prolifération des moustiques : supprimer les lieux de ponte et de repos du moustique tigre, c'est-à-dire toute eau stagnante notamment par un entretien des espaces extérieurs.

**Les produits anti-moustiques (insecticides, répulsifs) ne suffisent pas.**